

REVUE D'ETUDES

5, Boulevard Beaumarchais

75180 PARIS CEDEX 04

Supplément à la Revue

QUESTIONS GENERALES
de Politique et Stratégie

PROBLEMES GENERAUX

DE LA

DEFENSE

x x x x x x x

NOTA : Tous droits de reproduction strictement réservés.

PROBLEMES GENERAUX

DE LA

DEFENSE

--ooOoo--

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

QUE VEUT-ON DEFENDRE ?

POURQUOI ?

CONTRE QUI OU QUOI ?

AVEC QUELS MOYENS ET COMMENT ?

ECONOMIE ET DEFENSE.

CONCLUSION.

o

Annexe bibliographique.

--ooOoo--

INTRODUCTION

Ce fascicule ouvre notre série consacrée à la DEFENSE.

Son but est de fournir à nos adhérents les bases d'une réflexion personnelle.

Il est en effet de la plus haute importance que le problème de la défense fasse l'objet d'une réflexion approfondie de la part de ceux qui se destinent à en assumer une part des responsabilités.

o

Nous proposons à nos adhérents de conduire cette réflexion autour de simples questions de bon sens :

- 1 - Que veut-on défendre ?
- 2 - Pourquoi ?
- 3 - Contre qui ou quoi ?
- 4 - Avec quels moyens et comment ?

Un aspect de cette quatrième question en sera disjoint, car il justifie un examen particulier :

- 5 - Economie et défense.

Ce qui suit, sous ces cinq titres, n'est qu'un guide, un canevas, destiné à faciliter cette réflexion personnelle.

Au premier abord d'aucuns, trouvant par la force des choses dans son contenu beaucoup d'évidences et de lieux communs, jugeront peut-être ce cahier simpliste.

Nous espérons cependant qu'à partir des données effectivement élémentaires qu'il s'est efforcé d'ordonner chacun pourra compléter ses connaissances et étayer ses convictions.

o

Les lectures conseillées dans l'annexe bibliographique apporteront des éléments de réflexion complémentaires sur des points importants et permettront de les approfondir.

--ooOoo--

1 - QUE VEUT-ON DEFENDRE ? (1)

- Un territoire :

De tout temps, la lutte pour le sol a revêtu une importance particulière, "car c'est à terre que se trouvent les enjeux majeurs, territoires, richesses et populations, que se disputent les adversaires ; et c'est à terre, en fin de compte, que se concluent les batailles décisives" (2).

- Une population.
- Un potentiel économique.
- Un patrimoine culturel.
- Des institutions politiques et sociales.
- Des intérêts fondamentaux d'ordre matériel ou spirituel.
- La possibilité de préserver la paix et celle de soutenir une action autonome dans le milieu international.

La SOUVERAINETE-INDEPENDANCE (3) d'un Etat comporte :

- d'une part, un aspect *négatif* ou *défensif*, qui correspond au domaine de la SECURITE : il s'agit de défendre l'existence et, en premier lieu, l'*intégrité territoriale du pays* ; et aussi le libre choix de son régime politique, économique et social ;
- d'autre part, un aspect *positif* ou *offensif*, qui vise à lui assurer la LIBERTE D'ACTION nécessaire pour jouer son rôle propre dans les affaires internationales pour la sauvegarde et la promotion de ses intérêts ; et, au delà, apporter sa contribution à l'édification d'un certain ordre international.

Le degré de réalisation de l'INDEPENDANCE d'une nation se mesure à la marge d'AUTONOMIE DE DECISION (autonomie des CHOIX ESSENTIELS) que l'Etat sait se ménager.

Cet impératif doit être concilié avec les SOLIDARITES et INTER-DEPENDANCES qui caractérisent les relations internationales modernes.

Si, en théorie, tous les Etats souverains sont égaux en droit, leur disparité en fait domine, par la force des choses, les rapports internationaux et chaque Etat doit accepter un *compromis* entre :

- son souci d'INDEPENDANCE et plus précisément de *liberté d'action* ;
- les nécessités de sa SECURITE.

C'est ainsi que les Etats d'Europe Occidentale ont été conduits, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, à rechercher la protection des Etats-Unis et ont dû accepter les risques d'une certaine dépendance éco-

-
- (1)- En d'autres termes, quelle est la MISSION ?
 - (2)- Cette affirmation prend d'autant plus de valeur qu'elle est d'un marin, le Vice-Amiral P.Lacoste, dans "Stratégie Navale" (1981).
 - (3)- Rappelons que le concept d'INDEPENDANCE est la traduction *politique* du concept *juridique* de SOUVERAINETE (cf. INSTITUTIONS INTERNATIONALES, fascicule 1).

nomique et militaire ;

que les Etats d'Europe Orientale se sont laissés soumettre par Moscou à une "souveraineté limitée" ;

que les pays "en développement" doivent accepter des protections qui ne sont forcément pas sans conséquences sur leur indépendance réelle ;

que les deux "Grands" sont obligés de tenir compte l'un de l'autre.

D'un point de vue juridique, l'INDEPENDANCE d'un Etat implique :

- *exclusivité* : l'Etat est seul à exercer les compétences étatiques sur son propre territoire ;
- *plénitude* : il n'y doit pas rencontrer d'autres limites que celles qu'il se fixe à lui-même,
... sinon celles qu'imposent : la démocratie,
le respect des droits de l'homme ;
- *autonomie* : c'est en toute liberté qu'il doit pouvoir exercer ses compétences.

Dès l'examen de cette première question "Que veut-on défendre ?", il apparaît que la conception de la défense, quant à son contenu, implique un choix qui devra se situer entre deux extrêmes :

- une conception *élargie* (ou *extensive*) visant à *intégrer* les éléments non seulement militaires mais aussi diplomatiques, économiques, sociaux, etc ... et qui, à la limite, peut conduire à la *dilution* de la défense : pour être partout, celle-ci ne risque-t-elle pas de n'être nulle part ?
- une conception *limitative* (ou *restrictive*), essentiellement centrée sur la défense militaire et qui se contente de s'assurer de la *compatibilité* des exigences de celle-ci avec les autres volets de la politique nationale, mais sans prétendre les "englober" dans la défense.

--ooOoo--

- Parce que SE DEFENDRE, c'est -- peut-on dire -- dans l'ordre naturel des choses (instinct de conservation).

Le problème de la défense se pose d'abord au niveau de l'individu et ce dans des domaines multiples (à commencer par le domaine biologique). Il se pose ensuite au niveau du clan, du groupe, des collectivités humaines.

Et tout particulièrement au niveau de la nation.

Du fait qu'il n'existe au-dessus des Etats souverains aucune instance supérieure pour les départager, il est normal que les relations internationales s'expriment le plus souvent en termes de rappports de forces, de rivalités, de tensions, de conflits.

Aussi la DEFENSE est-elle une des fonctions essentielles de l'Etat.

- La LEGITIMITE de la DEFENSE est reconnue par les institutions internationales ayant pour but d'établir et de préserver la paix.

La charte des Nations Unies dispose que :

"Les buts des Nations Unies sont (de) maintenir la paix et la sécurité internationales ..." (article 1) ;

"... Les membres de l'organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques ... [Ils] s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ..." (article 2) ;

Mais :

"Aucune disposition de la présente charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, (au) cas (...) d'une agression armée ..." (article 51).

- Une réflexion sur la LEGITIMITE de l'emploi de la FORCE doit distinguer entre *force* et *violence* : la violence est l'abus de la force et, comme telle, peut -- en termes de morale -- être condamnable.
- Afin que ce "POURQUOI" de la défense s'impose au pays :
 - la MENACE doit être clairement perçue par l'opinion (voir chapitre 3 : CONTRE QUI OU QUOI ?),
 - une VOLONTE DE DEFENSE doit animer les citoyens.

Or, si ce sentiment correspond à un réflexe élémentaire (lié à l'instinct de conservation), les facilités que la civilisation offre aux peuples nantis, l'évolution des moeurs, les lois permissives ... ont pour effet de le saper.

Aussi ce problème de la volonté de défense (en d'autres termes, du facteur MORAL) constitue-t-il un champ de réflexion très important.

Cette réflexion doit certes tenir compte de l'évolution des mentalités et ne pas s'enfermer par conséquent dans un système de références révolu. Mais nos adhérents sont certainement conscients qu'un *conditionnement* de l'opinion face à une conjoncture menaçante ne permettra jamais d'assurer la détermination d'une nation dont les lois et les moeurs se seraient affranchis de certaines valeurs fondamentales.

• Dans un monde dangereux (cf. l'actualité), la MENACE est sans doute plus diffuse et insidieuse que jadis (ligne bleue des Vosges ...) mais n'en est pas moins réelle.

La complexité de la société moderne a considérablement accru sa vulnérabilité.

Comme nous l'avons rappelé plus haut, les relations internationales s'expriment le plus souvent en termes de rapports de forces, de rivalités, de tensions, de conflits.

• Globale, LA MENACE (1) revêt des formes multiples :

- politique (multiplication des tensions dans le monde ...)
- militaire (accumulation de potentiels militaires offensifs) ;
- économique, dans une large acception incluant : commercial, financier, monétaire ... (menace sur les approvisionnements, dépendance industrielle, etc ...)
- scientifique et technique ;
- culturelle, idéologique ;
- subversive (terrorisme international, désinformation ...).

Ne pas négliger la menace *intérieure* contre la cohésion nationale.

• Le couple arme NUCLEAIRE - fusée balistique et la propulsion nucléaire, d'une part,

le prodigieux développement des moyens de communication et d'information, d'autre part,

... l'un et l'autre servis : - par la conquête de la dimension spatiale et
- par l'électronique,

ont conféré à la menace de nouvelles dimensions.

• *Permanente*, LA MENACE peut se concrétiser brutalement ; l'agression peut être *instantanée* ; le progrès technique prive la défense des délais dont elle disposait généralement autrefois.

• Cette MENACE, globale et permanente, vise :

- l'appareil militaire ;
- le potentiel économique ;
- la population, au physique et au moral ... ;
- les structures d'organisation et de cohésion ... ;
- le patrimoine culturel ...

• D'autres concepts sont à prendre en compte :

- Il y a lieu d'apprécier - en vue d'y remédier - les VULNERABILITES que peut présenter le pays dans tels domaines à tels aspects de la menace.

(1)- Selon l'usage, nous englobons ici dans le terme MENACE : et les dangers actuels et les menaces potentielles.

- En plus des dangers et menaces, il convient de considérer les OBSTACLES auxquels se heurtent ou peuvent se heurter certaines actions de l'Etat, dont le succès conditionne la sauvegarde de ses intérêts vitaux.
- Concepts de DEFI (provocation ou refus de se soumettre) et d'ENJEU (ce qu'on peut gagner ou perdre dans une entreprise).
- Il importe — ne serait-ce que pour être à même de les réfuter — de réfléchir aux formes de contestation de la DEFENSE :
 - neutralisme ;
 - pacifisme ;
 - non-violence ;
 - anti-militarisme ;
 - objection de conscience.
- Il convient de souligner toute l'importance de l'objectivité dans l'estimation des menaces.

Il n'est pas d'Etat sans organes de renseignement (recherche et exploitation) indépendants de l'étranger et efficaces.
- Comme nous l'avons dit plus haut, il importe enfin que la MENACE soit clairement perçue par les citoyens. C'est là un option politique (1) qui doit se traduire dans le domaine de l'information.

--ooOoo--

(1)- Les pouvoirs publics et les médias se sont souvent appliqués à édulcorer, voire à occulter, les menaces.

- Le caractère global de la DEFENSE est imposé par la complexité même des sociétés modernes et par l'aspect multiforme de la MENACE.

Bien qu'une vision globale des problèmes de défense ait été de tous temps le fait des grands conducteurs de peuples, ce n'est que récemment et progressivement que cette "globalité" s'est traduite dans les textes et a été transposée dans les structures.

La vieille tendance à considérer la DEFENSE sous son seul aspect militaire et comme l'affaire des seuls militaires n'est plus de mise.

La politique de DEFENSE et la politique ETRANGERE constituent deux volets étroitement solidaires de la POLITIQUE GENERALE du pays.

Encore faut-il prendre garde de ne pas confondre la partie (DEFENSE) avec le tout (POLITIQUE GENERALE) ... ce qui peut entraîner un risque de *dilution* de la notion de défense, écueil dont nous avons parlé au chapitre 1 et qu'illustre l'utilisation à tort et à travers du mot "guerre" (1).

A l'inverse, il convient de ne pas laisser minimiser dans les esprits le rôle de la composante militaire.

... Même s'il est vrai qu'il ne saurait y avoir de défense MILITAIRE sans préservation des GRANDS EQUILIBRES démographiques, économiques et sociaux.

- La DEFENSE nécessite :
 - des moyens matériels, donc une PUISSANCE ;
 - une VOLONTE qui doit *animer* cette puissance matérielle ... qui elle-même agit comme stimulant de la volonté.
- L'élaboration d'une politique de SECURITE doit prendre en compte de multiples facteurs :
 - facteurs géographiques et géostratégiques (situation, dimensions, climat ...)
 - facteur démographique ;
 - facteurs scientifiques, techniques, technologiques ;
 - facteurs économiques (dans l'acception la plus large incluant : commercial, financier, monétaire ...) et sociaux ;
 - facteur juridique (droit international) ;
 - facteurs psychologique, culturel, idéologique ... ;
 - facteurs proprement militaires ;
 - facteurs politiques.

Certains de ces facteurs reposent en tout ou partie sur des données objectives ; d'autres relèvent de l'impondérable.

Il convient de faire une place particulière au facteur *temps* :

- *durée* : une politique de défense ne s'improvise pas mais exige de longs délais de réflexion et de réalisation ;
- *instantanéité* : la technologie moderne oblige à se doter d'une faculté de réaction immédiate ;

(1)- On peut s'interroger sur le phénomène de militarisation du vocabulaire.

- troisième volet du facteur temps : la dimension *historique*, trop souvent méconnue ou négligée, parfois sollicitée.

• Le FAIT NUCLEAIRE a entraîné des *mutations* profondes (voir notre fascicule : "INITIATION AUX ETUDES STRATEGIQUES ET AUX PROBLEMES DE LA DISSUASION NUCLEAIRE"). Il impose notamment une nouvelle approche du problème des ALLIANCES (1). Historiquement, celles-ci ont toujours comporté des avantages et des inconvénients (réduction de la liberté d'action). Aujourd'hui, l'arme nucléaire introduisant un risque mortel, il serait illusoire de compter d'une manière absolue sur l'engagement d'un allié si ses intérêts vitaux ne sont pas en jeu.

• Ce sont pour une large part les réalités économiques qui constituent le fondement de la PUISSANCE matérielle d'un Etat. Le problème des rapports entre l'économie et la défense justifie donc une réflexion particulière de la part de nos adhérents. Notre chapitre sur "Economie et Defense" a pour objet d'orienter cette réflexion.

Quant à la VOLONTE, elle se manifeste :

- au plus haut niveau de l'Etat, par la définition et par la mise en oeuvre d'une politique de SECURITE crédible au service d'un *projet politique* qui se réfère à une *ambition nationale* ;
- au niveau de l'ensemble de la population, par l'assentiment (*consensus*) apporté à la politique générale du Gouvernement et, dans le cadre de celle-ci, à sa politique de sécurité, parce qu'elle répond aux aspirations de cette population et que les sacrifices qu'elle lui impose sont compris des citoyens.

On ne saurait trop souligner l'importance de la COHERENCE entre la politique de SECURITE et les autres volets de la politique du pays (diplomatie, économie).

Un pays doit avoir les armes de sa politique.

o

• En France, dans sa conception moderne, définie par l'ordonnance du 7 janvier 1959 : "La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux ..." (article 1).

L'organisation générale de notre défense repose sur quatre grands principes :

Permanence.

Face à une menace permanente et à une agression qui peut être instantanée, il faut pouvoir faire jouer une réponse *immédiate*.

Au principe de *permanence* est lié celui de *prévention* : les mesures qui diminuent la vulnérabilité du pays et lui assurent une capacité de défense accrue ont valeur de dissuasion.

Unité.

La défense étant globale et permanente, sa direction est une affaire *gouvernementale*, qui s'inscrit dans la politique générale.

- Ce problème des ALLIANCES pourrait faire l'objet d'un chapitre spécial répondant à la question "AVEC OUI ?". Cependant nous avons jugé qu'il nous entraînerait en dehors du cadre assigné au présent fascicule.

Elle combine des efforts militaires et non militaires dont la *cohérence* doit être assurée à tous les niveaux.

Universalité.

A une menace globale, il faut (nous l'avons vu) opposer une réponse globale, donc universelle, qui concerne toute la population et *tous les secteurs de la vie du pays* dont il importe qu'aucun ne demeure étranger aux préoccupations permanentes de la défense.

Déconcentration.

Si la direction de la défense est centralisée à l'échelon gouvernemental, sa *mise en oeuvre* est nécessairement déconcentrée aux échelons territoriaux.

Une agression brutale pouvant conduire à un morcellement géographique de la lutte, il importe que les autorités responsables aient les pouvoirs nécessaires pour le cas de *rupture des communications* avec le Gouvernement.

• Le premier soin a été de doter l'Etat de structures de direction et d'administration adaptées aux conditions nouvelles de la stratégie et de la guerre. L'organisation des pouvoirs publics est une pièce maîtresse de la défense. Cette organisation est bivalente : elle vise à ne pas modifier les responsabilités du temps de paix au moment du passage au temps de crise ou de guerre.

Les activités de défense, coordonnées à l'échelon le plus élevé de l'Etat, sont réparties en trois grands groupes correspondant aux domaines essentiels de la défense dans sa conception élargie :

- défense *militaire*,
- défense *civile*, préparée et mise en oeuvre par le ministre de l'intérieur,
- défense *économique*, pour laquelle il incombe au ministre de l'économie d'orienter et de coordonner l'action des autres ministres concernés.

La nécessité d'une étroite cohérence avec la politique étrangère menée par la *diplomatie*, sous la direction du ministre des relations extérieures, est évidente.

Dans le cadre de sa politique de SECURITE, la France ne dissocie pas la DEFENSE des autres efforts qu'elle poursuit pour préserver la paix et écarter les risques de crises ou de conflits et, en particulier, de la NEGOCIATION qu'elle préconise sur le DESARMEMENT.

Enfin il serait capital que les citoyens aient sur la défense une INFORMATION qui les mette à même d'en comprendre la nécessité et les incite à assumer de bon gré les charges qui leur en reviennent.

--ooOoo--

Il est impossible de traiter de défense sans parler d'économie.

Le lien économie-défense est ancien. L'argent n'a-t-il pas toujours été le nerf de la guerre ?

En 1980, les dépenses militaires mondiales ont atteint 500 milliards de dollars, somme comparable, en ordre de grandeur, au tiers de l'ensemble du commerce mondial ou à quinze fois l'aide officielle au Tiers Monde.

o

L'ECONOMIE, AGENT DE LA DEFENSE

On ne peut concevoir de défense indépendante sans une économie saine et solide, sans une industrie nationale forte.

Le bon fonctionnement de l'économie est un préalable à une bonne défense.

Dans une acception élargie de la DEFENSE, l'économie est un "volet" de celle-ci.

De par ses fonctions propres, l'économie concourt à l'autonomie et à la sécurité de la nation. Le "combat économique" contribue à réduire la vulnérabilité de celle-ci.

D'autre part, c'est l'économie qui permet la réalisation des capacités de défense militaire.

o

Les relations internationales sont dominées par l'affrontement des forces économiques.

La mondialisation des échanges a multiplié les interdépendances. Des *dépendances critiques* accroissent la vulnérabilité économique de la plupart des nations.

Les mutations qui, depuis le début des années 70, ont "déstabilisé" l'économie mondiale entraînent des *conflits* mettant en jeu : la monnaie, le protectionnisme (tarifaire et non-tarifaire), les termes de l'échange, la compétitivité, etc ...

o

L'"*arme économique*" - qui n'est pas nouvelle (blocus continental) - est difficile à mettre en oeuvre, est lente à produire ses effets, n'a qu'une puissance relative et peut être à double tranchant. Arme du pétrole, arme alimentaire, arme financière, elle n'est pas un substitut à la guerre ; poussée à l'extrême et menaçant alors des *intérêts vitaux*, elle pourrait conduire à un conflit armé.

o

DEFENSE DE L'ECONOMIE - DEFENSE ECONOMIQUE

- L'économie doit être défendue.

Une interruption des échanges et des approvisionnements constituerait une menace majeure, susceptible d'affecter les *intérêts vitaux* (menace d'étranglement ou d'asphyxie).

Le tissu industriel, dans les sociétés occidentales, est plus vulnérable que dans le passé.

Pour défendre une économie, il convient en premier lieu de réduire ses vulnérabilités :

- ses vulnérabilités externes et donc sa "dépendance" : c'est tout le problème de la sécurité des approvisionnements ;
- ses vulnérabilités internes :
 - décentralisation, dissémination, redondance (ne pas dépendre d'une seule façon de faire les choses),
 - infrastructure,
 - stocks stratégiques, ... etc ...

o

- Une stratégie fondée sur la dissuasion nucléaire a conduit à rejeter les concepts anciens d'économie de guerre et de mobilisation industrielle.
Mais l'évolution de la menace (... étranglement économique, "finlandisation" économique ...) incite à redonner à la DEFENSE ECONOMIQUE une certaine actualité.

Les actions de défense économique doivent être intégrées dans la politique économique générale et converger avec les dispositions "normales" visant à renforcer le potentiel national et à lui assurer la sécurité indispensable.

o

LA DEFENSE, AGENT DE L'ECONOMIE

La défense est, dans une certaine mesure, agent de l'économie.

- Un outil militaire sérieux pèse d'un poids considérable sur l'économie d'une nation.
Et l'on discute de savoir si les dépenses militaires constituent un élément moteur ou un frein au développement économique.
- La défense n'est jamais "gratuite" et, d'un point de vue économique primaire, les prélèvements qu'elle impose sont souvent considérés comme des dépenses *improductives*.
- Mais, en retour de ces prélèvements qu'elles entraînent, les activités de défense ont des impacts positifs sur l'économie.
Le coût de la défense n'est-il pas, dans une large mesure, réinjecté dans celle-ci ? Les dépenses militaires constituent même, dans certaines limites, un outil de politique économique dont le Gouvernement peut user pour la régulation de la croissance et de l'emploi.
L'effet économique de la "recherche et développement" militaire est considérable, principalement dans les secteurs de pointe : nucléaire, aérospatial, électronique-informatique ... (retombées civiles des armements de pointe).
La défense exerce un effet d'incitation en matière de progrès scientifique, technique, industriel.
Paradoxalement, la guerre a toujours joué un rôle d'accélérateur du progrès.
- La contribution de la défense à l'économie est liée aux conditions de son financement. A défaut d'une croissance significative du produit national, il faut faire appel au prélèvement fiscal et à la création de monnaie : moyens qui s'épuisent rapidement.

o

Un autre domaine d'intérêt est celui des industries d'armement, de la coopération internationale en matière d'armements et des exportations d'armements, sur lequel nous nous limiterons à quelques brèves notations.

L'indépendance nationale peut justifier l'entretien de moyens industriels de production d'armements majeurs, hors des critères de stricte efficacité économique.

La coopération internationale dans le domaine des armements est imposée par le coût croissant des armements modernes. La mise en commun (bi- ou multilatérale) de moyens financiers, technologiques, industriels, permet la satisfaction à meilleur prix d'un besoin militaire commun.

Les exportations d'armements permettent d'allonger les séries, abaissent relativement les coûts de production et — point très important — contribuent à assurer la continuité de l'outil industriel.

Cette coopération et ces exportations ne se limitent bien évidemment pas à leur seul aspect commercial ; elles relèvent d'une stratégie d'ensemble.

--oo0oo--

CONCLUSION

L'inventaire des problèmes généraux de la défense qui précède n'a pas la prétention d'être exhaustif.

La présentation didactique adoptée ne doit pas masquer la complexité et l'interdépendance des phénomènes en cause.

Cet inventaire fait ressortir le caractère nécessairement *pluridisciplinaire* d'un approfondissement de ces problèmes, qui devra faire appel à la science des relations internationales, au droit international public, à la géopolitique, aux sciences économiques et sociales, etc ...

Nous verons dans un fascicule ultérieur (1) comment la STRATEGIE se propose de faire la synthèse et d'assurer la vision l'ensemble nécessaire.

Cependant nombre des données à prendre en compte échappent à l'analyse scientifique.

Le FACTEUR HUMAIN doit toujours demeurer présent à l'esprit : de l'"équation personnelle" des gouvernants jusqu'à l'imprévisibilité des comportements individuels et collectifs dans les situations de crise.

Sur le plan général, on ne saurait trop souligner l'importance du FACTEUR CULTUREL au sens le plus large, auquel est lié notamment l'entretien de la *conscience civique* qui conditionne la VOLONTE DE DEFENSE sans laquelle il n'est pas de défense crédible.

Enfin une politique de défense doit ANTICIPER L'AVENIR, ce qui requiert de la part de ses responsables une attitude prospective servie par une grande ouverture d'esprit.

(1)- "INITIATION AUX ETUDES STRATEGIQUES ET AUX PROBLEMES DE LA DISSUASION NUCLEAIRE" déjà cité.

ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

La notion globale de défense :

J.de La Ferrière : "La défense nationale et les périls de notre temps".
Revue de Défense Nationale de février 1981.

Géographie :

J.Soppelsa : "Géographie et Stratégie".
Revue de Défense Nationale de juin 1980.

Démographie :

J.B.Margeride : "Démographie et problèmes de défense".
Revue de Défense Nationale d'août-septembre 1979.

P.Chaunu : "Défense et Démographie".
Armées d'Aujourd'hui de septembre 1980.

P.Longone : "Vers de nouveaux équilibres mondiaux".
Revue de Défense Nationale d'avril 1981.

Diplomatie :

Ph.Erlanger : "L'union nécessaire de l'armée et de la diplomatie".
Armées d'Aujourd'hui de mars 1980.

Economie et Défense :

J.B.Pinatel : "Sécurité et Développement : deux impératifs conciliables".
Revue de Défense Nationale d'août-septembre 1978.

H.Tezenas du Montcel : "Economie et Défense".
Revue de Défense Nationale de janvier et février 1981.

Cl.Lachaux : "La guerre économique : mythe ou réalité".
Revue de Défense Nationale d'octobre 1981.

Autres aspects :

M.Merle : "Aspects intellectuels et moraux de la défense".
Revue de Défense Nationale d'avril 1980.

Lt-Colonel H.P.Dutailly : "Sociétés et Défense".
Armées d'Aujourd'hui de juillet-août 1981.

Y.Salkin : "Les problèmes stratégiques à la portée de tous".
Armées d'Aujourd'hui de décembre 1979.

B.Capelle : "Présence maritime".
Revue de Défense Nationale de juin 1981.

Jacques HUNTZINGER : "L'esprit de défense en France".
Revue Défense Nationale de décembre 1982.

Jacqueline GRAPIN : "Information et Défense"
Revue Défense Nationale de janvier 1983.

Défense Française :

Ch. Hernu, ministre de la défense : "Réponses aux défis d'un monde dangereux".
Revue de Défense Nationale de décembre 1981.

Général Méry : "Défense de la France et Défense de l'Europe".
Revue de Défense Nationale de janvier 1983.

Général Lacaze : "Concept de Défense et Sécurité en Europe"
Revue de Défense Nationale de juillet 1984.

L. Fabius : "La Politique de Défense : rassembler et moderniser".
Revue de Défense Nationale de novembre 1984.

x x x x x x x